

J. BERNARD

**Résultats statistiques du transport des colis postaux sur les réseaux
des grandes compagnies de chemins de fer françaises**

Journal de la société statistique de Paris, tome 54 (1913), p. 21-23

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1913__54__21_0

© Société de statistique de Paris, 1913, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

RÉSULTATS STATISTIQUES

DU

TRANSPORT DES COLIS POSTAUX SUR LES RÉSEAUX DES GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER FRANÇAISES

Les colis postaux sont ceux d'un faible poids adressés par un même expéditeur à un même destinataire, et qui sont transportés aux conditions d'un tarif G. V. commun aux chemins de fer de l'État, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de Paris-Lyon-Méditerranée.

Ce tarif a été mis en application le 1^{er} mars 1881 ; il était d'abord applicable aux colis ne pesant pas plus de 3 kilos, le prix de transport par colis étant fixé à 0^f 60, dont 0^f 10 pour le droit de timbre à verser à l'État, quelle que soit la distance parcourue, moyennant affranchissement au départ.

En juillet 1892, ce tarif a été complété par une clause applicable aux colis de 3 à 5 kilos et le prix de transport porté à 0^f 80 par colis, dont 0^f 10 de droit de timbre ; l'expédition pouvait être faite contre remboursement jusqu'à 500 francs de valeur déclarée, moyennant une taxe de retour égale à celle du colis lui-même. La remise à domicile comporte, en outre, un prix de factage ou de correspondance fixé uniformément à 0^f 25.

En septembre 1897, le tarif a été complété par une clause applicable aux colis de 5 à 10 kilos, et le prix du transport porté à 1^f 25 par colis, avec faculté de faire une déclaration de valeur à rembourser en cas de perte, moyennant un droit d'assurance variable suivant les pays.

La remise du colis postal comporte pour l'expéditeur l'emploi d'un bulletin d'expédition d'un modèle uniforme, dont il remplit les indications nécessaires au transport et à la remise au destinataire.

En somme, c'est l'application aux petits colis du régime analogue à celui des correspondances postales ; mais, si l'Administration des Postes assure ce dernier service, c'est aux compagnies de chemins de fer qu'a incombé, dès l'origine, la tâche assez ingrate du transport des millions de colis postaux, dont l'usage a acquis très rapidement la faveur du public.

Limité d'abord aux relations intérieures, le tarif des colis postaux a été successivement étendu aux relations de la France avec ses colonies et avec les pays étrangers en Europe et hors d'Europe (transports internationaux), suivant des règles et des conditions fixées pour chaque pays d'origine ou de destination.

En 1911, 87 % des colis ont été expédiés au tarif ordinaire.

— 8 % avec déclaration de valeur, représentant une valeur de 1.534 millions de francs.

— 5 % contre remboursement, qui se sont élevés à 141.633 milliers de francs.

Dès l'origine, les facilités offertes pour les transactions commerciales par ce nouveau régime ont été appréciées du public, qui en a usé de plus en plus largement; les chiffres ci-après donnent une idée de la progression du nombre des colis postaux expédiés en France depuis dix ans, d'après la statistique du contrôle commun aux grandes compagnies de chemins de fer, qui a à assurer la répartition des taxes entre les réseaux intéressés :

Années	Nombre de colis postaux transportés sur les grands réseaux français	Indices proportionnels
—	—	—
1902.	57.037.000	100
1903.	59.919.000	105
1904.	61.974.000	109
1905.	63.751.000	112
1906.	64.686.000	113
1907.	64.296.000	113
1908.	65.598.000	115
1909.	67.251.000	118
1910.	68.068.000	119
1911.	69.046.000	121
Excédent de 1911 sur 1902. . .	12.009.000	

Ainsi, d'après ces chiffres, la progression des colis postaux expédiés par les grands réseaux français est de 12 millions, en chiffres ronds, ou 21,1 %, soit plus de 1 million par an (1).

En 1911, le nombre total de colis par réseau d'expédition ou d'entrée en France se répartit ainsi qu'il suit :

	1911	Augmentation p. 100 sur 1902	Proportion p. 1.000 sur l'ensemble
Réseau du P.-L.-M.	23.184.000	+ 22,5	336
Orléans.	10.676.000	+ 16,1	155
Nord.	9.362.000	+ 23,7	136
Est.	9.340.000	+ 20,6	135
Ouest (État).	9.212.000	+ 18,3	133
Midi.	4.030.000	+ 16,6	58
État (ancien réseau).	2.306.000	+ 27,1	33
Grande et Petite Ceinture.	936.000	+ 69,2	14
Ensemble.	69.046.000	+ 21,1	1.000

Ce sont les réseaux desservant des contrées agricoles, comme le P.-L.-M. et l'Orléans, qui ont la plus forte part de trafic des colis postaux, leur emploi étant très répandu pour le transport des denrées; mais il y est influencé par les variations des récoltes.

(1) Il n'est pas sans intérêt de constater que le développement des colis postaux n'a pas eu pour conséquence une baisse du trafic de la messagerie en G. V. qui est soumis aux conditions des tarifs G. V. ordinaires, puisque, de 1902 à 1911, le tonnage total de la messagerie sur les grands réseaux est passé de 84.361.000 tonnes à 115.624.000 tonnes, soit une augmentation de 37 % même supérieure à celle du trafic des colis postaux.

En 1911, les colis postaux transportés se répartissent ainsi qu'il suit :

Traffic intérieur.	Expéditions de France sur l'intérieur de la France	56.579.000	soit 82 %
Trafic extérieur.	Expéditions de la France sur l'étranger	7.656.000	— 11 %
	Expéditions de l'étranger sur la France	3.619.000	— 5 %
	Transit par la France	1.191.000	— 2 %
Ensemble.		69.046.000	

En résumé, le trafic intérieur représente 82 % de l'ensemble, le trafic extérieur 18 %.

Les expéditions hors de France se répartissent ainsi qu'il suit entre les cinq parties du monde :

Pour l'Europe.	5.302.000	soit 69 %
Pour l'Afrique (y compris l'Algérie et la Tunisie).	1.747.000	soit 23 %
Pour l'Amérique.	463.000	soit 6 %
Pour l'Asie.	126.000	soit 2 %
Pour l'Océanie	18.000	
Total.	7.656.000	

Les principaux pays de destination, par ordre d'importance, sont les suivants :

Noms des pays	Nombre de colis postaux reçus	Soit pour 100 du total des expéditions
Allemagne.	1.857.000	24 %
Algérie et Corse	1.253.000	16 %
Italie.	624.000	8 %
Suisse	612.000	8 %
Belgique	506.000	7 %
Autriche-Hongrie.	398.000	5 %
Russie	253.000	3 %
Tunisie.	233.000	3 %
Angleterre	228.000	3 %
Espagne	165.000	2 %

D'après ces chiffres, l'importance des relations pour colis postaux n'est pas toujours en rapport avec celle des échanges qui constituent le commerce extérieur ; cela tient à ce que l'emploi de ces colis est souvent limité aux objets de consommation de détail ou à des échantillons qui ne constituent qu'une part assez faible des importations ou exportations en général.

Les sujétions de toute nature qu'exigent la réception, le transport, la livraison d'un aussi grand nombre d'unités, sont souvent pour les transporteurs une charge qui serait hors de proportion avec les bénéfices résultant des prix du tarif si le développement des colis postaux n'avait pas pour effet celui des relations du commerce en général.

Pour se rendre compte de ces sujétions, il suffit de citer les chiffres de réclamations de colis postaux reconnus perdus ou avariés en 1911 : il s'est élevé à 208.994 colis, soit 3 ‰, qui ont donné lieu à 2.159.000 francs d'indemnités.

J. BERNARD.